

ANNEXE II
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 avril 2017

Concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Service public des crèches

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur , Edmond Mari
Président

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour :
considérant que la section de fonctionnement a dégagé au cours de l'exercice 2016
un excédent et conformément aux directives comptables M14.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de - **106,53 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT			
A Résultat de l'exercice	Déficit	-	20 619,86 €
	Excédent		- €
B Résultat antérieur reporté	D 002 - Déficit antérieur reporté		
	R 002 - Excédent antérieur reporté		20 513,33 €
C Résultat à affecter = A+B			
	Déficit		
	Excédent	-	106,53 €
Pour mémoire			
<i>Virement à la section d'investissement</i>			- €
D Solde d'exécution d'investissement cumulé			
	D 001 - Besoin de financement		
	R 001 - Excédent de financement		0,00 €
E Solde des restes à réaliser			
	Besoin de financement		0,00 €
	Excédent de financement		0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : F=D+E			0,00 €
AFFECTATION : C=G+H			
1 G Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)		-	106,53 €
			0,00 €
2 H Report en fonctionnement R 002		-	106,53 €
DÉFICIT (En ce cas il n'y a pas d'affectation)			
Report en fonctionnement D 002			

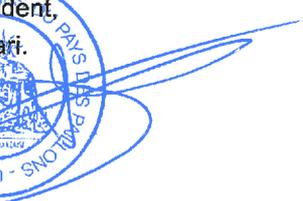
Délibéré par le conseil communautaire

A Blasasc, le 19 avril 2017

Date de la convocation : 07/04/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le président,
E. Mari.




006-240600593-20170419-170410-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017




Membres en exercice : 36

Membres présents : 25

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Abstention : 2

Contre : 0

Pour : 33